

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 septembre 2016**

Présents: TOUREL Jean-Luc, THERAUBE Chantal, MOZZATTI Albert, ROBERT Jean-Paul, CARRIER Martine, BISCAREL Nicole, FAYOLLE Raymond, GERMAIN Marjorie, GROS Franck, MORSELLI Daniel, BOISSIN Éric, MARCHAL Yannick, POUGET-TIRION Dominique, GUIGON Cécile  
Procurations : CORRAO Aurélie à TOUREL Jean-Luc, QUERE Brigitte à THERAUBE Chantal, AREVALO Mireille à CARRIER Martine, DE BESSA MARTINS Rémy à ROBERT Jean-Paul, OBRY Xavier à MOZZATTI Albert  
Secrétaire élue : THERAUBE Chantal

**Délibérations** :

2 délibérations sont reportées :

- Choix de l'architecte pour les travaux d'agrandissement de l'école publique
- Autorisation du maire pour signer des actes en son absence

**1. Création d'un poste d'agent de maîtrise principal**

La commission administrative paritaire du 24 juin 2016 a donné un avis favorable à l'avancement de grade d'un agent au grade d'agent de maîtrise principal, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016, (catégorie C), de 35 heures hebdomadaires.

**Vote** : oui à l'unanimité

**2. Rectification suite à erreur de saisie des tarifs d'abonnement des compteurs d'eau 2016**

Lors de la saisie de la délibération n° 2015120810-2, il y a eu une erreur concernant les tarifs ci-après, il convient donc de rectifier ceux-ci. Les autres restant inchangés :

Part fixe abonnement annuel eau du compteur diamètre 20 : **85.00 €** au lieu de 80.00 €

Part fixe abonnement annuel eau du compteur diamètre 30 : **105.00 €** au lieu de 100.00 €

Part fixe abonnement annuel eau du compteur diamètre 40 : **156.00 €** au lieu de 150.00 €

Part fixe abonnement annuel eau du compteur diamètre 60 et plus : **236.00 €** au lieu de 225.00 €

**Vote** : oui à l'unanimité

**3. Redevance d'occupation de domaine public pour le SDE07**

Le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 modifie les redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Il est donc nécessaire :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus ;
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 01er janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

**Vote** : oui à l'unanimité

**4. Autoriser le maire à changer les limites d'agglomération de Notre Dame**

Les limites de l'agglomération sur la route d'Alès RD 104 au quartier Notre Dame seront modifiées comme suit :

Sens croissant des PR : entrée au PR 70+351 et sortie au PR 71+123

Sens décroissant des PR : sortie au PR 71+203 et sortie au PR 70+350

La signalisation réglementaire sera mise en place par le Département de l'Ardèche.

**Vote** : oui à l'unanimité

**5. Admission en non-valeur**

Il y a lieu de délibérer sur l'admission en non-valeurs pour un montant 431.35 € sur le budget .

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'admission en non valeurs de ces sommes et de les inscrire en dépenses pour le budget mairie.

## 6. Déplacement et nouvelle dénomination de la VC39

Celle-ci porte désormais la dénomination VC32 chemin Albert SALEL suite au nouveau tableau de classement unique des voies communales voté au CM du 20 octobre 2015. (VC32- Chemin Albert SALEL du chemin des Sablières jusqu'à la parcelle 1914.)

La régularisation de l'acte sur le cadastre n'a pu être faite dû à la perte du document « modification du parcellaire cadastral ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, renouvelle son accord du 08 juin 1999 et confirme le déplacement de la VC32 suivant les plans.

## 7. Régularisation de la VC du chemin neuf

Une opération générale de régularisation de la voirie communale a été mise en œuvre afin de régulariser la situation administrative et cadastrale de certaines voies et chemins dont l'emprise s'exerce depuis longtemps sur des parcelles demeurées privées. Ici il s'agit du chemin neuf qui est déjà dans le tableau de la voirie communale mais qui n'a jamais été régularisé. Il convient donc d'acquérir les parcelles impactées par cette opération moyennant l'euro symbolique et au moyen d'actes administratifs.

**Vote** : oui à l'unanimité

## Questions diverses

La commission d'appel d'offres pour choisir les entreprises sur la rénovation de l'appartement au-dessus du local technique des employés municipaux aura lieu début octobre.

Il faudra faire attention aux matériaux utilisés pour éviter des coûts trop élevés.

La place Crevaille a été choisie pour installer la borne de recharge pour véhicules électriques, les travaux seront faits par SDE.

Un essai a été fait d'une balayeuse (nettoyage, lavage, brosses pour petit désherbage) dont le coût élevé (minimum 60 000€) ainsi que la taille qui ne semble pas adaptée à notre commune n'a pas fait l'unanimité.

Il est donc proposé de se renseigner pour un prestataire qui viendrait 2 fois par an pour nettoyer les rues puis l'entretien régulier serait fait par les employés municipaux.

Afin d'acquérir des terrains sans maître au Serre du Varlet permettant un meilleur accès à la zone artisanale, la Commission Communale des Impôts Directs s'est réunie puis le maire va publier un arrêté.

Déchetterie : la mobilisation continue contre son installation à la Raze : des courriers en préfecture, aux élus départementaux, ainsi que des pétitions de la population. Il est évoqué la sécurité pour les enfants qui iront au collège alors qu'une subvention pour voies douces a été acceptée par le département.

Un élu s'étonne que la CDC achète un terrain pour le SICTOBA alors qu'elle n'a pas la compétence ordures ménagères !

Collège : la fin des travaux est prévue pour la rentrée 2020.

Caserne des pompiers devrait être opérationnelle pour 2018.

PLUI : doit être validé fin 2019

PLU de Lablachère doit être validé en 2017, un calendrier doit être fixé très précisément car on a l'impression que toute l'administration freine pour que sa finalisation soit effective.

2 bureaux de vote sont officialisés 1 bureau en mairie et 1 salle polyvalente.

Rappel des prochaines élections : 23 avril et 7 mai élections présidentielles

11 et 18 juin élections législatives

Emploi d'été: le saisonnier étudiant embauché en juillet et août a bien rempli son rôle.

Embauche d'un employé technique en CDD de 6 mois en remplacement du départ d'un employé en CDD.

Le bureau d'étude RCI va rendre son rapport définitif de l'étude pour connaître les besoins en eau de la commune.

Les relances des impayés de l'eau ont permis de récupérer 11 000€.

Réaménagement de la route de Planzolles : 3 devis sont demandés à des bureaux d'étude pour aménager cette route au mieux pour la sécurité de tous les usagers.

Les travaux de mise en conformité aux normes handicapés des WC de la salle d'animation rurale sont en cours.

Cimetière : il faut finaliser le règlement intérieur, aménager la parcelle en bas (géomètre, consolidation du mur), nettoyer la fosse commune, faire la numérotation ; l'informatisation du fichier est en cours.

Une élue propose d'utiliser des cabines téléphoniques en « boîte à livres » pour un partage de lecture : il faut prendre contact avec Orange .Le projet reçoit l'accord de tous.

Il faudrait prévoir un parking pour scooters, vélos, motos à côté de l'arrêt de bus car ceux-ci sont de plus en plus nombreux.

Affaire DJIANN : une commission va se créer et convoquer les riverains.

**Conseil clos à 23h20**